



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE L'EXPÉDITION

Réunion tenue le 15 janvier 2025

Personnes présentes :	Marie-Annick Bédard, membre parent, subs par.CSSL, rep. REPAQ Stéphanie Lavoie, membre parent, présidente Julie Sirois, membre parent, vice-présidente, rep. Par CSSL Geneviève Bourgeois, enseignante Émélie St-Aubin, orthopédagogue Lucie Villeneuve, enseignante Chantal-Josée St-Germain, tech. en service de garde Frédérique Cavezzali-Le Bourdais, substituts membre parent Marie-Eve Laframboise, directrice Absence : Jean-Philip Ricard, membre parent Membre de la communauté
--------------------------	--

1.0 PRISE DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Une fois les présences prises, il y a constatation du quorum.
Il est.

2.0 MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTION

La direction souhaite la bienvenue à tous les membres.

CEE-2024-2025-027

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ®

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROPOSÉ PAR Julie Sirois
ADOPTÉ PAR Geneviève Bourgeois

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

Ordre du jour

1. Prise des présences et constatation du quorum
2. Mot de bienvenue de la direction
3. Adoption de l'ordre du jour ®
4. Lecture et adoption du [procès-verbal](#) de la séance du 27 novembre 2024®
5. Suivis de la dernière séance
6. Questions du public et correspondance reçue
 - 6.1 Correspondance reçue: consultation portant sur la modification des aires de desserte du secteur sud: Documents
7. POINTS DE CONSULTATION

Aucune pour cette séance
8. POINTS D'ADOPTION
 - 8.1 Critères d'admission au projet pédagogique particulier 2025-2026®

CEE-2024-2025-028

9. POINTS D'APPROBATION

9.1 Approbation des grilles-matières 2025-2026® 9.2 Contributions financières exigées aux parents 2025-2026: Frais de coordination de programme®

10. . POINTS D'INFORMATION

- 10.1 Informations de la direction - Échéancier pour le dépôt de la demande de dérogation pour la reconnaissance de l'école comme projet pédagogique particulier
 - 10.2 Les bons coups de la vie scolaire - Protocole d'entente temporaire pour l'utilisation de la cour
 - 10.3 Suivi des activités de co-éducation et d'implication des parents - Retour sur le marché de Noël. Résultat de la campagne de financement
 - 10.4 Informations de la dernière rencontre du comité de parents CSSL
 - 10.5 Informations en provenance de la dernière rencontre du RÉPAQ
11. Affaires diverses
12. Levée de l'assemblée

4. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 novembre 2025®**

PROPOSÉ PAR Emélie St-Aubin
ADOPTÉ PAR Chantal Josée St-Germain

5. **SUIVIS DE LA DERNIÈRE SÉANCE:**

Des précisions sont apportées quant aux modalités des annulations des arrêts pédagogiques advenant un nombre insuffisant de parents pour l'organisation et l'animation :

- En cas d'annulation de l'arrêt pédagogique : le parent peut récupérer son enfant à 12h50 après la période du diner/service de garde.
- Lorsque l'arrêt pédagogique est maintenu et que le parent souhaite venir récupérer son enfant, il doit passer le récupérer à 11h37.
- L'envoi des informations du secrétariat en lien avec ces changements d'horaire doit contenir un objet de courriel clair.

6. **QUESTIONS DU PUBLIC ET CORRESPONDANCE REÇUE**

6.1 Correspondance reçue: consultation portant sur la modification des aires de desserte du secteur sud: Documents

Marie-Eve rappelle que la réponse a été transmise par le secrétariat général aux parents.

7. **POINTS DE CONSULTATION**

Aucune pour cette séance

8. POINTS D’ADOPTION

8.1 Critères d’admission au projet pédagogique particulier 2025-2026®

En contexte du déménagement de l’école et afin de favoriser la fidélisation des familles déjà inscrites, la priorisation des critères d’admission est revue. Il est à noter que les critères d’admission dans les projets pédagogiques particuliers sont revus annuellement et sont adoptés par les membres du conseil d’établissement.

Critères d’admission et priorisation des admissions pour l’année 2025-2026 :

Afin que la demande d’admission de votre enfant soit considérée complète, les critères suivants s’appliquent :

En présence d’un membre du conseil d’établissement, après tirage au sort plaçant d’abord chaque demande dans un rang aléatoire, la direction procède à la sélection des élèves et des élèves reconnus HDAA sans distinction en fonction du nombre de places disponibles parmi les demandes d’inscription reçues en appliquant, dans l’ordre, les critères suivants :

- 1. **FRATRIE ACTUELLE** : L’élève dont la fratrie fréquentera le projet alternatif de cette école pour l’année scolaire visée par la demande d’inscription ;
- 2. **ÉCOLE DE QUARTIER** : L’élève dont l’adresse principale est située dans l’aire de desserte du secteur sud ET qui répond au critère 7 (70% des demandes d’admission par niveau scolaire)
- 3. **ENFANT DE MEMBRES DU PERSONNEL RÉGULIER** : L’élève dont un membre du personnel détient un poste permanent dans l’établissement et qui répond aux critères.
- 4. **CONTINUITÉ CSS** : L’élève qui fréquente une autre école alternative du Centre de services scolaire et dont le parent a annoncé un changement d’adresse dans le bassin d’alimentation de l’école demandée ;
- 5. **FRATRIE PASSÉE** : L’élève dont la fratrie a déjà fréquenté le projet alternatif d’une école du Centre de services scolaire ;
- 6. **CONTINUITÉ AUTRE CSS** : L’élève qui fréquente une école alternative d’un autre Centre de services scolaire ;
- 7. **ADHÉSION AU PROJET ÉDUCATIF** : L’élève dont le parent a assisté à la soirée d’informations obligatoire de l’école et qui adhère aux exigences du projet et de la philosophie qui le sous-tend.

Note 1 Le transport scolaire n’est pas garanti pour les élèves hors bassin.

Note 2 : Le secteur sud regroupe les villes suivantes : Saint-Sauveur, Sainte-Anne-des-Lacs, Morin-Heights, Piedmont, Lac-des-Seize-Iles, une partie de Saint-Adolphe-d’Howard (soit la région du Lac-Gémont, une partie du domaine le Flamingo) et une partie de Montcalm (Weir) située entre le Lac-des-Seize-Iles et la limite Ouest de Saint-Adolphe-d’Howard, Sainte-Adèle (avant annexion), la région du Domaine Val-Royal de Val-Morin et Piedmont*, Mont-Rolland (avant annexion) en y incluant la route 117 et le Mont Gabriel, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Estérel.

CEE-2024-2025-030

9. POINTS D’APPROBATION

9.1 Approbation des grilles-matières 2025-2026®

APPROUVÉ à l’unanimité
t

CEE-2024-2025-031

9.2 Contributions financières exigées aux parents 2025-2026: Frais de coordination de programme®

Un montant maximum de 200,00\$ est proposé par la direction pour la libération d’une enseignante pour un poste de coordination. Le frais sera ajusté au coût réel du salaire de l’enseignante libérée.

La direction rappelle que des ententes de paiement et l’échelonnement des frais scolaires en mensualités est possible.

Le poste de coordination est à définir mais servira notamment à soutenir la co-éducation, l’implication et le soutien aux parents pour ce volet.

APPROUVÉ à l’unanimité

10. POINTS D’INFORMATION

10.1 Informations de la direction

- Échéancier pour le dépôt de la demande de dérogation pour la reconnaissance de l’école comme projet pédagogique particulier

10.2 Les bons coups de la vie scolaire

- Protocole d’entente temporaire pour l’utilisation de la cour : Une entente a été conclue permettant à nouveau l’utilisation de la cour.

10.3 Suivi des activités de co-éducation et d’implication des parents

- Retour sur le marché de Noël. Résultat de la campagne de financement. 4478,00\$ ont été amassés. C’est un record.

10.4 Informations de la dernière rencontre du comité de parents CSSL

Julie Sirois mentionne les points saillants : la nomination de la nouvelle direction de la nouvelle école de St-Sauveur, les compressions budgétaires imposées, le déménagement de l’EA à l’école Hôtelière, la fusion des centres de formation professionnelle et le nouveau nom *Le Centre de formation des Laurentides*. Différentes préoccupations de parents sont discutées.

10.5 Informations en provenance de la dernière rencontre du RÉPAQ

Différentes préoccupations de parents sont discutées. L’évaluation qualitative, les comités impliquant les élèves et les jeunes de la communauté, discussions sur les modalités nécessaires pour les projets de démarrage d’écoles, l’inclusion scolaire en contexte d’école alternative, la transition vers le secondaire, le rôle du parent co-éducateur, distinction entre les programmes, les volets, les profils et les caractères alternatifs des différents milieux.

CEE-2024-2025-032

11. AFFAIRES DIVERSES

Aucune pour cette séance.

12. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Chantal Josée St-Germain de lever la séance à 20h05, l’ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Marie-Eve Laframboise
Direction de l’école

Stéphanie Lavoie
Présidente du conseil d’établissement